

De fontaines en lavoirs De la Villedieu à Millaudon

Avril 2026

N°90

*Reflets de la vie municipale à
Ruhans*



Le mot du Maire

Les urnes ont rendu leur verdict, une nouvelle équipe municipale s'est donc mise en place et a commencé à travailler. Je voudrais en préalable saluer et remercier mes anciens colistiers qui ont fait le choix de ne pas se représenter. Ils ont été au service de la Commune durant 6 ans (et pour certains beaucoup plus) et je les en remercie vivement.

Deux conseils municipaux se sont déjà tenus et leur compte rendu est fait à l'intérieur de ce journal.

Les nouveaux élus m'ont accordé leur confiance pour un nouveau mandat au terme duquel je n'irai peut-être pas. L'objectif avec la nouvelle équipe est d'impliquer au maximum chacun dans la gestion communale, de créer une dynamique.

Les trois Adjoints ont manifesté la volonté de se former à différents aspects.

L'excellent climat, et la volonté de s'engager manifestée par tous les Conseillers m'incitent à l'optimisme pour la suite. Sur ces bases, l'objectif de gérer correctement les finances communales et d'animer la vie villageoise devrait être atteint et la relève assurée.

Serge GIRARD

Dans ce numéro

1/ Compte rendu Conseil du
20/03..... 2

2/ Le Conseil Municipal du
27/03..... 3

3/ Réunion
affouagistes..... 3

4/ Finances Communales.....
.....4-5-6





1/ Compte Rendu Conseil du 20/03

L'ordre du jour de ce premier Conseil doit correspondre au schéma fixé par la Préfecture.

Le premier point est l'élection du Maire, j'ai été reconduit dans mes fonctions à l'unanimité.

Ensuite, il faut procéder à l'élection des Adjoints. Pour une Commune de notre taille, le nombre d'Adjoints peut être compris entre 1 et 3. Nous avons fait le choix d'une liste obligatoirement paritaire de trois Adjoints :

- Eglantine PELCY, 1ère Adjointe,
- Tom CARVAL, 2ème Adjoint,
- Cécile MATAILLET, 3ème Adjointe.

Cette liste a été élue à l'unanimité des Conseillers.

Il a ensuite été procédé au vote sur le montant des indemnités de fonction des Adjoints. Pour une Commune de notre taille, l'indemnité qui est fixée en pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique peut se situer entre 0 et 10.89%. Le taux de 7% a été retenu pour chaque Adjoint, chacun aura des attributions spécifiques.

L'objectif est de mettre en place une direction collégiale impliquant les trois Adjoints qui vont suivre une première formation d'une journée sur l'élaboration et le suivi du budget.

Une réunion entre le Maire et les Adjoints est programmée tous les 15 jours.

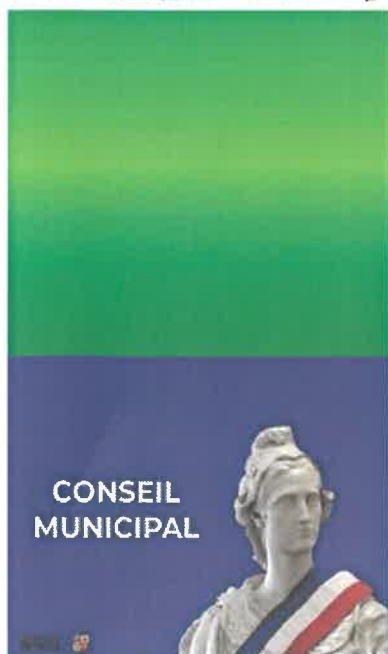
La 1ère Adjointe Eglantine PELCY s'occupera des domaines suivants : finances, action sociale, information et animation du village, et veille règlementaire.

Le 2ème Adjoint, Tom CARVAL aura en charge propre le service technique, les affaires scolaires, le plan communal de sauvegarde et la défense incendie. Il aura également en délégation partagée la forêt et le budget.

La 3ème Adjointe, Cécile MATAILLET s'occupera des problèmes de voirie, et en délégation partagée de la forêt et des finances.

Cette organisation doit permettre une montée en charge et en compétence des Adjoints et ainsi d'assurer une pérennité de la gestion communale.

La lecture de la Charte de l'Elu Local a été effectuée et le document remis à chaque Conseiller.



Le Conseil a ensuite désigné les représentants de la Commune au sein des Syndicats Intercommunaux : Serge GIRARD comme titulaire et Romaric MAURER comme suppléant ont été désignés pour le SIED.

Le Conseil Municipal est investi d'une compétence générale pour délibérer des affaires communales, il peut toutefois pour des raisons d'ordre pratique déléguer une partie de ses attributions au Maire. Le Conseil a donc validé, à l'unanimité, la liste des délégations accordées au Maire.

A l'issue de l'ordre du jour règlementaire du premier Conseil de mise en place, deux questions diverses ont été traitées :

- Le procès verbal du précédent Conseil a été adopté après une modification du passage sur les travaux du pont.
- La Commune était saisie à l'occasion d'une vente de deux parcelles de bois (A 118 et 119) pour savoir si elle souhaitait éventuellement exercer son droit de préemption en tant que propriétaire limitrophe.

Après échanges, le Conseil a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur ces parcelles.

2/ Le Conseil Municipal du 27 Mars

- Le Procès Verbal du précédent Conseil est approuvé à l'unanimité.
- Le principal point à l'ordre du jour était l'adoption du budget prévisionnel 2026. Il vous est présenté de façon synthétique ci-après. Il a été approuvé à l'unanimité. Les taux d'imposition sont inchangés, de même que la liste des associations bénéficiaires de subventions.

Le Conseil a autorisé le Maire à procéder à des virements entre chapitres budgétaires dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

- Le deuxième point à l'ordre du jour concernait la forêt. Afin de mettre au même niveau d'information les nouveaux conseillers, Cécile Mataillet l'Adjointe en charge de la forêt a présenté le plan d'aménagement de la forêt communale précédemment adopté.

A l'issue de la présentation, le Conseil a décidé de mettre en vente les houppiers de la coupe 48 en bois énergie au prix de 17 € la tonne. Il a également décidé d'une vente en bloc en juillet de la parcelle 14 qui sera ensuite attribuée aux affouagistes cet automne.

- Questions diverses.

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, la reconduction de l'opération « Cartes Jeunes » qui consiste en l'achat et la distribution gratuite de ces cartes pour les personnes situées dans la tranche d'âge 11 à 23 ans.

A partir de l'année prochaine, les personnes la souhaitant devront en faire probablement la demande écrite à la Mairie qui organisera le recensement.

3/ Réunion affouagistes

La saison 2025/2026 aura été un peu particulière en matière d'affouage. En effet, les conditions climatiques, les retards d'intervention des bucherons et un accident lors des travaux ont eu pour conséquence un retard important pour l'attribution des lots de houppiers aux affouagistes. L'exploitation n'a été terminée que début Avril, il a fallu ensuite consacrer trois journées pour l'évaluation des lots qui ne seront distribués que fin Avril.

L'équipe municipale a donc décidé de réunir tous les affouagistes pour expliquer la situation et présenter le nouveau règlement d'affouage qui a été remis à tous pour signature avant remise des lots.

La réunion où pratiquement tous les affouagistes avaient répondu présents a permis des échanges intéressants entre les participants dans un climat constructif.

**LE BUDGET
D'UNE COMMUNE**

**Comment ça
fonctionne**



2/ Le Conseil Municipal du 27 Mars



3/ Réunion affouagistes





COMMUNICATION : Ruhans

Finances Communales 2026



Le Budget Primitif

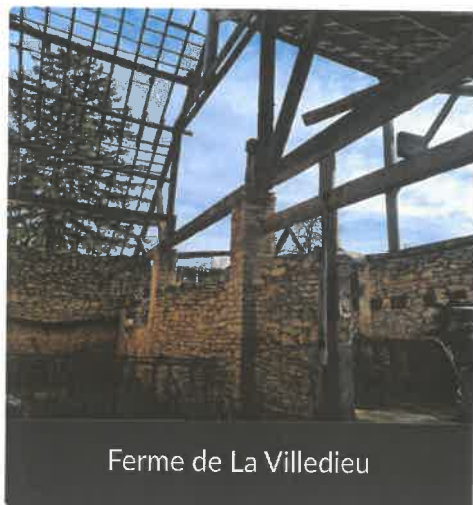
Plus tôt que de vous présenter l'intégralité des lignes budgétaires avec la nomenclature comptable de la comptabilité publique un peu spécifique, nous avons fait le choix d'illustrer les grandes masses financières et de développer les orientations retenues pour 2026.

Les orientations du BP 2026

- ▶ Malgré le contexte défavorable maîtriser les dépenses .
- ▶ Maîtriser la gestion forestière pour garantir la ressource .
- ▶ Eviter le recours à une ligne de trésorerie pour les dépenses.

FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2026

Présentation du Budget Primitif : Ruhans



Ferme de La Villedieu

Projets d'investissement et vie de la commune

Remplacement pont Millaudon :

207 119 €

Passage en led éclairage public :

27 555 €

Achat ferme La Villedieu :

25 000 €

Réseaux, défense incendie. :

4 273 €



Eclairage public

Comment se répartissent les dépenses de la commune en 2026



66%

252 593 €
Infrastructures

1 630€ / habitant



33%

125 344 €
Admin générale

809€ / habitant



1%

4 060 €
Rembours dette

26€ / habitant



1%

3 500 €
Autres dépenses

23€ / habitant

Admin générale : Administration générale dont charges de personnel, entretien, maintenance, fournitures, prestations de services, électricité, télécom, eau | Infrastructures : Travaux, constructions, rénovation de bâtiments, acquisitions, études | Rembours dette : Remboursement dette

Fiscalité communale



Taxe Foncière
Bati

Taux
34.95%
Produit
48 406 €



Taxe Foncière
Non-Bati

23.79%
2 760 €



Taxe Hab
Rés Secondaire

3.77%
170 €



FISCALITE: STABILTE

Le financement des investissements sera réalisé grâce aux excédents de fonctionnement dégagés depuis plusieurs années et également grâce aux subventions obtenues après de longs périples: 99.43% sur le pont et 80% sur l'éclairage public. Le conseil a donc fait le choix de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2026. Ruhans avec un effort fiscal de 0.773989 se situe dans la tranche médiane basse des communes de moins de 500 habitants du département. Ce taux vient moduler le montant des subventions obtenues.

”

Les montants de recettes fiscales indiquées sont les recettes brutes, sur celui ci il y a application d'un coefficient correcteur par l'Etat à hauteur de 26 202€, La commune ne perçoit réellement que 25 134€. L'année 2026 devrait donc voir la réalisation d'investissements importants qui nécessiteront un suivi régulier de l'équipe municipale et une vigilance sur le fond de roulement de la commune pour éviter le recours temporaire à une ligne de trésorerie. En effet il y a un décalage entre le paiement des factures et la perception effective des subventions. Nous devons jongler entre les recettes et les dépenses.

FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2026

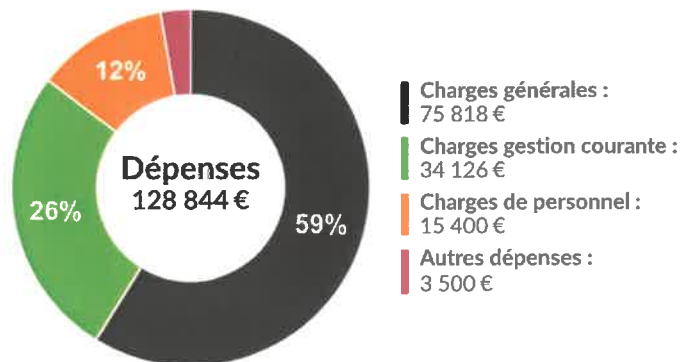
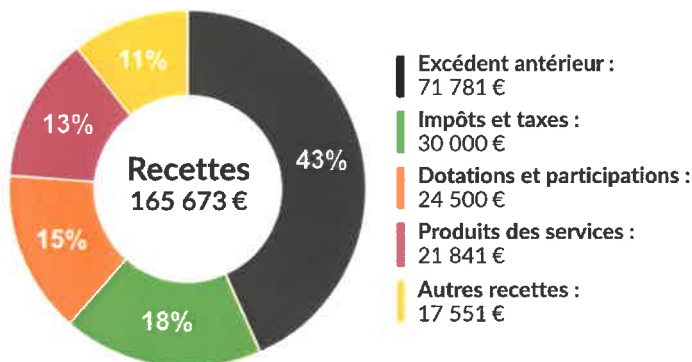
Présentation du Budget Primitif : Ruhans

L'année 2026 devrait être marquée par de très gros investissements pour la commune dont les 3 principaux sont; démolition et reconstruction du pont de Millaudon et du mur de soutènement 207 119 euros, passage en leds de tout l'éclairage public 27 555 euros, achat éventuel de la ferme de La Villedieu pour un maximum de 25 000 euros.

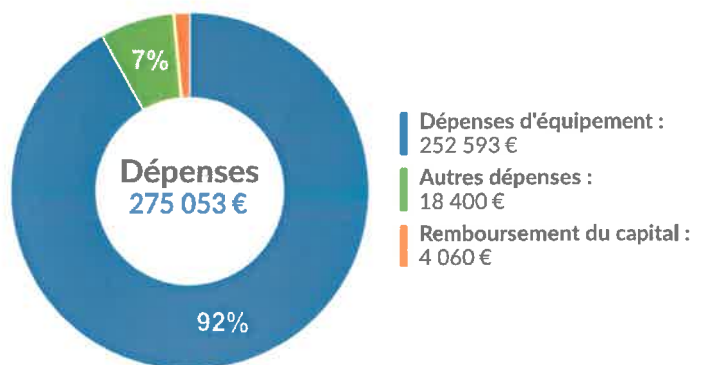
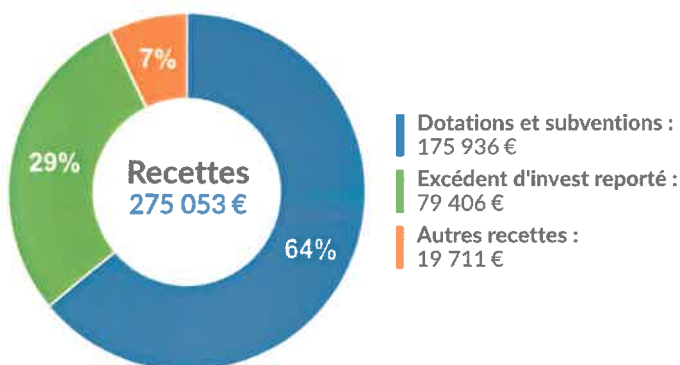
Budget Primitif 2026



Fonctionnement



Investissement



Les orientations du Budget

- ▶ Malgré le contexte défavorable maîtriser les dépenses .
- ▶ Maîtriser la gestion forestière pour garantir la ressource .
- ▶ Eviter le recours à une ligne de trésorerie pour les dépenses



Visitez notre site internet